



## Calcul du salaire suite a arret maladie

Par **ericemma**, le **26/11/2012** à **22:28**

Bonjour,

Suite à un problème de santé, j'ai été hospitalisée du 08 au 10 octobre 2012. A la suite de cette hospitalisation, j'ai eu un arrêt de travail pour maladie jusqu'au 14 octobre inclus. J'ai par conséquent été arrêté du 08 au 14 octobre inclus.

Je vous précise que je travaille à 50% avec un planning fixe sur 4 semaines. Mes journées de travail sont en 12 heures (payées 11) à l'exception d'une journée sur le roulement de 4 semaines ou je ne fais que 4 heures (payées 4 heures).

Pour que tout soit clair pour vous, voici mon roulement de travail sur 4 semaines :

Octobre 1 Lundi Travail  
2 Mardi  
3 Mercredi  
4 Jeudi Travail  
5 Vendredi  
6 Samedi  
7 Dimanche  
8 Lundi Hospitalisation  
9 Mardi Hospitalisation  
10 Mercredi Hospitalisation et rédaction arrêt maladie  
11 Jeudi T4H Maladie  
12 Vendredi Maladie  
13 Samedi Travail Maladie  
14 Dimanche Travail Maladie  
15 Lundi  
16 Mardi

17 Mercredi  
18 Jeudi Travail  
19 Vendredi  
20 Samedi  
21 Dimanche  
22 Lundi  
23 Mardi  
24 Mercredi  
25 Jeudi Travail  
26 Vendredi  
27 Samedi  
28 Dimanche

Je suis en CDI depuis le 01/07/2010 et nous sommes régis par la convention collective nationale de l'hospitalisation privée du 18 avril 2002.

Ma question concerne ma perte de salaire suite à cet arrêt maladie.  
En effet, je m'étonne qu'avec une semaine d'arrêt je perde un tiers de mon salaire.

Pouvez-vous me dire si les calculs suivants sont exacts ?

Dans un premier temps, on retire du salaire :

Nombre d'heures de travail prévues sur le mois : 81 heures (le 1-4-13-14-18-25-29 en 11 heures + le 11 en 4heures)

Calcul du taux horaires mensuel :  $1349.91 / 81 = 16.667$  euros de l'heure

On retire les heures de travail non faites pendant l'arrêt : 26 heures (le 11 4heures, le 13 11 heures et le 14 11 heures)

$26 * 16.667 = 433.34$  euros à déduire du salaire. (ca a bien été retiré du salaire)

Puis dans un second temps, on rajoute au salaire, ce qui aurait du être travaillé après les 3 jours de carence.

Jours de carence : 8 au 10 (pas de jours travaillés)

Du 11 au 14, on rajoute : 26 heures (le 11 4heures, le 13 11 heures et le 14 11 heures)

$26 * 16.667 = 433.34$  euros à remettre au salaire (seul 26.47 euros ont été remis par ALLIANZ qui doit être la complémentaire obligatoire)

De ces 433.34 euros à rajouter au salaire, il faut déduire les indemnités journalières de la sécurité sociale et les 26.47 d'allianz

Soit : 92 euros.

$433.34 - (92 + 26.47) = 314.87$  euros.

Par conséquent, mon employeur aurait du retirer : 433.34 euros

Et compléter : 314.87 euros

Hors, le seul rajout sur le bulletin de salaire est de 26.47 euros qui doit correspondre a la complémentaire ALLAIANZ.

Ma question est donc très simple, est ce que quelqu'un peut me confirmer ces calculs et par conséquent l'erreur de l'employeur afin que je sache si un recours est possible.

Merci par avance.

Par **pat76**, le **27/11/2012** à **16:37**

Bonjour

Vous avez vérifié si il n'y pas un délai de carence pour la complémentaire?